

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal
du 5 décembre 2024

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, CHEVALIER François, BAUDURET Matthieu,
DURANTON Jacques, FRANCOIS Marine, JACQUIN Thibault, BRETON Nicolas, BRUILLOT Maxime,
CLERGET Sébastien.

Excusés : DE JACQUELOT Rodolphe, BULONE Géraldine (pouvoir à Mélanie JEUNET)

Absent : JARNO Pascal

Mme Bernadette GRAPPE a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal précédent
- ✓ Compte-rendu de commissions.
- ✓ Finances :
 - Admission en non-valeur de créances éteintes et virement de crédit
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - Emprunt pour investissements 2024
- Vente de la parcelle ZE 278 à M. DUPONT
- Participation communale pour les travaux réalisés sur les routes forestières par la commune de La Chaumusse.
- Destination des coupes de bois 2025.
- Approbation du zonage d'assainissement.
- Renouvellement de baux :
 - Prêt à usage à Ilay (NEGRELLO AL)
 - Bail à l'ACCA
- Tarifs 2025 : Taxe d'assainissement.
- Vente de terrain communal à Mme GRILLET
- Instauration d'une contre-valeur eau/ assainissement
- Etude de devis : monte-charge du restaurant, cheneau mairie, curage fossé et dérasement, etc...
- Questions diverses

1/ Approbation du PV précédent :

A l'unanimité des membres présents à la séance précédente, le Conseil Municipal approuve le PV du 10 octobre 2024 qui sera affiché et publié sur le site internet.

2/ Compte-rendu des commissions :

✓ Travaux :

- Déplacement du bac à verre : Le Conseil a validé le déplacement du bac à verre situé au pont du Dombief derrière la mairie, vers les mollocks. Ce déplacement sera effectué dès que possible par le SICTOM.
- Installation d'un cédez-le-passage : Un cédez-le-passage sera installé au printemps 2025 à la sortie de la rue des Roches pour améliorer la sécurité routière.
- Gestion des déchets verts : Le sujet est toujours en discussion. Quelques points nécessitent encore des confirmations ou ajustements.

✓ Vie sociale : Les décorations de Noël sont en place, la buvette itinérante permettra la distribution des colis, dont le thème cette année est le Sud-Ouest.

3/ Finances :

- ✓ Admission en non-valeur : Le liquidation judiciaire de la SARL COCRIA a été clôturé pour insuffisance d'actif le 27/09/2024. Il reste une dette de 2815 € sur les 8000 € initial (loyers). Le Conseil Municipal valide l'admission en créances éteintes de cette somme de 2 815 € et autorise les écritures comptables nécessaires.
- ✓ Renouvellement ligne de trésorerie : Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la caisse d'épargne pour pallier des besoins éventuels.

✓ Emprunt pour investissements 2024 :

Un emprunt de 50 000 € avait été proposé pour couvrir l'achat du tracteur et le prix les travaux de la garderie après subvention.

Après discussion, et compte tenu des résultats financiers actuels, cet emprunt n'est pas indispensable. Celui-ci ne sera pas fait cette année (3 voix pour, 2 abstentions, 5 contre).

4/ Vente de la parcelle ZE 278 à M. DUPONT :

Suite à la demande de Monsieur Dupont, le géomètre a borné une superficie de 147 m². Les frais de bornage ont été pris en charge par Monsieur Dupont.

Le Conseil valide à l'unanimité la vente de la parcelle ZE 278 (147 m²) à un tarif de 10 €/m², soit un montant total de 1 470 €.

Le Conseil demande à Monsieur Dupont de veiller à ce que le terrassement soit contenu aux limites des propriétés, en raison du dénivelé de la parcelle.

5/ Participation communales pour les travaux réalisés sur les routes forestières par la commune de la Chaumusse :

Des travaux de transformation d'une piste forestière en route forestière et de création de place de dépôt ont été réalisés conjointement avec La Chaumusse sur la Route de la Tanne. Ceux-ci permettent notamment l'évacuation des bois exploités au Prélet .

Après étude des factures présentées par la commune de La Chaumusse, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le décompte indiquant le solde après déduction des subventions obtenues restant à charges des 2 communes de 6 844 .87€ et décide le versement de la somme de 3 422.44 € à la commune de la Chaumusse, correspondant à la moitié de ce restant à charge.

6/ Destination des coupes de bois 2025 :

Madame Jeunet présente la proposition de Monsieur Pierre Fieux, garde forestier, qui s'appuie sur le plan d'aménagement pour déterminer les parcelles à exploiter en 2025.

Le Conseil valide, à l'unanimité cette proposition.

7/ Approbation du zonage d'assainissement :

Suite à l'enquête publique, Mme Jeunet indique que le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet. Elle fait un rapide résumé des échanges et des questions soulevées par les habitants lors de l'enquête publique, soulignant une forte participation.

Après cette présentation, le Conseil valide, à l'unanimité, le zonage d'assainissement.

8/ Renouvellement de baux :

✓ Prêt à usage gratuit à ILAY : Considérant la fin du prêt à usage signée avec Mme Anne-Laure NEGRELLO le 31 décembre 2024 et qu'il convient de prolonger ce prêt à usage gratuit afin d'assurer l'entretien de ce parc, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mme le maire à signer le prêt à usage gratuit avec Anne-Laure NEGRELLO jusqu'au 31 décembre 2026 (surface à exploiter de 1.37 ha – parcelle A 136).

✓ Bail à l'ACCA : Le bail à l'ACCA est renouvelé conformément aux termes proposés.
Décision : Adopté à l'unanimité.

9/ Tarifs taxe d'assainissement 2025 :

Afin de pouvoir prétendre à des subventions pour démarrer le programme de travaux défini dans le schéma ,le Conseil Municipal décide d'une légère augmentation des tarifs pour l'année 2025 :

- Part fixe : 87,50 €

- Part variable : 1,30 €/m³

Cette augmentation représente 4 % sur un volume annuel de 120 m³.

Décision : Adopté à l'unanimité.

10/ Vente de terrain communal à Mme GRILLET Sabine :

Madame Jeunet informe le Conseil avoir rencontré Madame Grillet suite à sa demande d'acheter du terrain communal situé entre ses deux parcelles, Rue des Saillards.

Après un échange entre les élus, il est décidé de ne pas vendre la partie en bord de route.

Une autre proposition est formulée de lui vendre uniquement une partie permettant de joindre ses 2 parcelles, qui conviendrait à Mme Grillet.

Il convient de gérer avant toute chose le démontage du garage actuellement situé sur cette parcelle communale.

11/ Instauration d'une contre-valeur eau/assainissement :

Le Conseil valide l'installation d'une contre-valeur pour l'assainissement pour être en conformité avec la réforme des agences de l'eau.

Décision : Adopté à l'unanimité.

12/ Etude de devis :

- Monte-charge du restaurant : Le Conseil Municipal approuve, à une voix contre, le devis pour la réparation du monte-charge à hauteur de 6 768 €.

- Devis entreprise Béjean et devis chêneau : Les devis proposés par l'entreprise Béjean et pour le chêneau sont étudiés. Une décision sera prise après réexamen par une commission de travail prévue dans les semaines à venir.

Décision : En attente.

12/ Questions diverses :

- Vente de matériel : Le Conseil valide la vente d'un tapis (anciennement utilisé pour remplir la benne de l'unimog) et d'un palan, qui ne sont plus utiles, à une entreprise de Saint-Pierre pour 500 €.

Décision : Adopté à l'unanimité.

- Participation financière pour la classe ULIS : Madame Jeunet informe que la commune de Saint-Laurent a sollicité une participation financière pour la prise en charge d'un enfant dans une classe ULIS en primaire. Étant donné que Chaux-du-Dombief ne dispose pas d'une telle classe, le Conseil valide cette participation.

Décision : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures30.